PRÉCIS

N° 32.

n° 4

SUR

LA BRÛLURE;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 26 *février* 1818, *pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;*

PAR HENRI-JULIEN JANOYER, de Mirmande,
Département de la Drôme.

Partout où il y a une irritation vive, il y a une action concentrée ; il y a du spasme ; il y a de la douleur.
DESÈZE, Recherch. physiol. et philos. sur la sensibilité.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE,
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n.° 13.
1818.



FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. LEROUX, Doyen.
M. BOURDIER.
M. BOYER.
M. CHAUSSIER.
M. CORVISART.
M. DEYEUX.
M. DUBOIS.
M. HALLÉ.
M. LALLEMENT.
M. PELLETAN.
M. PERCY.
M. PINEL, *Examinateur.*
M. RICHARD, *Président.*
M. THILLAYE, *Examinateur.*
M. DES GENETTES, *Examinateur.*
M. DUMÉRIL, *Examinateur.*
M. DE JUSSIEU, *Examinateur.*
M. RICHERAND.
M. VAUQUELIN.
M. DESORMEAUX.
M. DUPUYTREN.
M. MOREAU.
M. ROYER-COLLARD.

Par délibération du 9 décembre 1798, l'Ecole a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui sont présentées, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs ; qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

AU MEILLEUR DES PÈRES,

ET

A LA PLUS TENDRE DES MÈRES.

En vous offrant cet opuscule, je ne prétends pas m'acquitter envers vous des soins et des sacrifices que vous vous êtes imposés pour mon éducation. Qu'il soit donc le témoignage de la tendresse et de l'amour d'un fils.

A

MONSIEUR COTTE,

MÉDECIN.

C'est de vous, Monsieur, que j'ai reçu les premières leçons de l'art de guérir; les circonstances qui m'ont éloigné de vous n'ont pu me faire perdre le souvenir de vos bontés. J'aime à vous en témoigner publiquement ma reconnaissance.

H. J. JANOYER.

AVANT-PROPOS.

La brûlure, qui paraît être au premier abord d'une importance légère, est une maladie si fréquente, et dont le traitement diffère tellement suivant ses divers caractères, qu'elle mérite, comme la plupart des autres maladies, d'être étudiée avec soin par celui qui désire entrer dans l'exercice de la médecine pratique.

J'ai pensé que cette maladie ne serait pas d'un moindre intérêt, comme sujet d'une dissertation inaugurale. J'avais l'intention, lorsque je la commençai, de donner aux matières qui la composent toute l'extension dont elles sont susceptibles, et de la qualifier de *dissertation*; mais des raisons particulières m'ont forcé de la restreindre, et de la présenter sous le titre de *précis*.

J'ai suivi, dans son histoire, les divisions généralement admises. Je commence par définir la maladie; je passe à ses causes, à son diagnostic, puis à son prognostic, et enfin à son traitement. Ce qui a rapport aux

symptômes se trouve renfermé dans le diagnostic. Avant de passer aux divers degrés de cette maladie, je présente un tableau dans lequel peuvent être rangés tous les corps susceptibles de causer la brûlure.

PRÉCIS

SUR

LA BRÛLURE.

On entend par le mot *brûlure* une lésion de quelque partie du corps produite par l'action du calorique ou des caustiques. Tantôt elle provient de l'approche d'un corps en ignition ; tantôt elle résulte de l'action immédiate de ce corps sur les parties vivantes. Plusieurs substances caustiques, introduites dans les voies digestives, y produisent des lésions qui peuvent être rangées parmi les brûlures. Ces substances portent le nom de *poisons*. Je ne parlerai pas de leur action, n'ayant pour objet que de faire l'histoire de la brûlure extérieure.

Causes.

Doit-on admettre des causes prédisposantes de brûlure ? D'après quelques auteurs, le corps est susceptible de prendre des qualités éminemment combustibles, au point même de s'enflammer à l'approche d'un corps en ignition. Bien plus, on est allé jusqu'à dire qu'il pouvait s'enflammer spontanément. *Pierre-Aimé Lair* (Essai sur les combustions humaines) en cite un très-grand nombre d'exemples, parmi lesquels est celui de la comtesse *Cornelia Bandi*, de la ville de Césène, qui avait l'habitude de baigner tout son corps dans de l'esprit de vin camphré. « Elle jouissait d'une bonne santé ; un soir cependant elle éprouve une sorte d'assoupis-

sement, et se met au lit : sa femme de chambre resta avec elle jusqu'à ce qu'elle s'endormît. Le lendemain, lorsque cette fille entra pour réveiller sa maîtresse, elle ne trouva plus que son cadavre dans un état affreux. A quatre pieds du lit était un monceau de cendres, dans lequel on distinguait deux jambes intactes avec les deux bras; entre les jambes était la tête de cette dame, dont la cervelle, la moitié de la partie postérieure du crâne, et le menton tout entier, avaient été consumés. On trouva trois doigts en charbon. Le reste du corps était réduit en cendres, qui, en les touchant, laissaient aux doigts une humidité grasse et fétide. »

Vicq-d'Azir rapporte, dans l'Encyclopédie méthodique, un fait qui n'est pas moins surprenant. « Une femme de Coventri, âgée de cinquante ans, et s'enivrant tous les soirs avant que de se coucher, fut trouvée entièrement brûlée et réduite en cendres, excepté les deux fémurs et quelques os. Les meubles de la chambre étaient peu endommagés par l'incendie. »

Quelle foi doit être ajoutée à ces récits? Ils sont vraiment faits pour surpasser toute croyance, ou du moins pour inspirer un doute philosophique.

Rien n'est plus fréquent, en hiver, que de voir des brûlures dans les grandes villes; à Paris surtout, où les femmes ouvrières ont la coutume de faire du feu avec du charbon contenu dans un réchaud qu'elles placent sous elles : le gaz hydrogène carboné et l'oxyde de carbone qui se forment, les asphyxient, les font tomber; le réchaud est renversé; les charbons incandescens mettent le feu à leurs vêtemens, et ces infortunées sont consumées par les flammes. Quelquefois elles se trouvent secourues à temps, ou bien l'action stimulante du feu les rappelle à la vie, et leur donne l'avantage de se procurer du secours. On voit fréquemment sur les jambes ou les cuisses des personnes qui font usage de chaufferettes des taches (*éphélides ignées*) qui proviennent de la stagnation du sang dans les vaisseaux capillaires, d'un espace

circonscrit. Quelquefois les vaisseaux ne sont pas ainsi affaiblis par une irritation permanente, mais ils se trouvent rompus par l'abord trop considérable du sang : alors ces taches sont de véritables ecchymoses.

L'action des corps brûlans varie, 1.° suivant leur conductibilité ; 2.° suivant la durée de leur application ; 3.° suivant l'épaisseur de l'épiderme. On tient impunément un bâton tout près de l'endroit enflammé, tandis qu'on ne peut supporter le contact d'une barre de fer à un pied de distance du lieu où elle est rougie, parce qu'elle est un bien meilleur conducteur du calorique.

Si on applique sur une partie quelconque du corps un morceau de fer très-chaud, et qu'il ne touche que la peau, la lésion sera peu considérable ; si, au contraire, le métal reste appliqué pendant un long espace de temps, la lésion sera profonde, et atteindra les aponévroses, les muscles, les tendons, et même les os. Par la même raison, lorsqu'une partie du corps reste plongée dans un liquide très-chaud, la brûlure qui en est la suite est beaucoup plus considérable que si cette même partie était retirée à l'instant même.

La brûlure est moins profonde, toutes choses égales d'ailleurs, quand elle a lieu sur des parties habituellement en contact avec les corps extérieurs, que lorsqu'elle affecte des parties ordinairement couvertes par les vêtemens, et dont l'épiderme est très-mince. Quelle différence n'existe-t-il pas en effet entre deux brûlures produites par le même agent, mais arrivées chez des hommes dont l'occupation journalière n'est pas la même? Ne voyons-nous pas tous les jours des cuisiniers prendre des charbons ardens et les tenir dans leurs mains? On sait, par exemple, que les maréchaux, les forgerons, et tous les ouvriers occupés à des travaux pénibles, ont l'épiderme des mains si dur, si calleux, qu'ils peuvent tenir, pendant un espace de temps assez long, un fer fortement échauffé, sans éprouver de douleur.

Il est à remarquer que les solides produisent des brûlures plus

considérables que les liquides ; ce qui s'explique facilement, si l'on considère que les corps solides peuvent s'emparer d'une très-grande quantité de calorique, jusqu'au point même de devenir lumineux ; tandis que les liquides fortement échauffés perdent leur forme primitive, se gazéifient, et cessent de s'élever en température, à moins qu'ils ne soient comprimés. Parmi les corps solides il en est encore quelques-uns qui produisent, toutes choses égales d'ailleurs, des lésions plus graves. C'est ainsi que les métaux doivent être placés au premier rang, puis les autres corps solides ; viennent ensuite les matières grasses, et enfin les liquides limpides et non visqueux. L'huile brûle davantage que le bouillon, le bouillon davantage que le lait, et celui-ci plus que l'eau.

Je divise tout les corps qui peuvent occasionner la brûlure en quatre genres, relativement à leur mode d'action.

TABLEAU

DES CORPS SUSCEPTIBLES DE PRODUIRE LA BRÛLURE.

1er GENRE. *Brulûre par le calorique émané du soleil.*	Tels sont les rayons solaires calorifiques concentrés au moyen des lentilles, réfléchis par les miroirs ardens, etc.
2e GENRE. *Brûlure par les corps en combustion.*	Tels sont tous les corps combustibles, et principalement le bois, les diverses espèces de charbon, le phosphore, le soufre, etc.
3e GENRE. *Brûlure par les corps artificiellement échauffés.*	Tels sont tous les corps de la nature, mais surtout les métaux, et tous les liquides susceptibles de supporter un certain degré de chaleur sans se vaporiser, par exemple l'eau, les huiles, les bains des teinturiers, le sucre en ébullition, etc.
4e GENRE. *Brûlure par affinité chimique.*	Tels sont les acides forts le plus employés dans les arts, comme les acides sulfurique, nitrique, hydro-chlorique, hydro-phthorique, etc. Tels sont encore ce qu'on nommait autrefois *terres alcalines* et *alcalis fixes*, savoir : la chaux, la strontiane, la baryte, la potasse et la soude. Il faut joindre à ces corps divers autres caustiques, tels que le deuto-nitrate d'argent fondu, le chlorure d'antimoine, etc.

Le calorique agit d'abord en raréfiant les fluides, et en déterminant une irritation dans la partie. Mais quand son action est prolongée, il détruit la résistance vitale ; alors il agit probablement suivant les lois de l'affinité, c'est-à dire en se combinant d'une manière intime avec les solides, au point d'en occasionner la gangrène. Les caustiques, au contraire, agissent toujours par affinité ; ils produisent l'inflammation ou la gangrène, suivant leur nature et la durée de leur application.

La brûlure varie suivant une infinité de circonstances. Il est donc utile, pour donner le prognostic, et surtout pour entreprendre un traitement convenable, d'établir trois degrés différens dans cette maladie. Plusieurs auteurs en ont admis un plus grand nombre : je crois cependant que ces trois peuvent suffire.

Premier degré. Quand le corps brûlant n'a fait que déterminer une légère irritation de la peau, on dit que la brûlure est au premier degré. Cette irritation, qui est de nature érysipélateuse, est bientôt accompagnée de rougeur, de tension, de chaleur et de douleur.

La rougeur est le résultat d'une trop grande affluence de sang dans le système capillaire. Les vaisseaux exhalans, qui ne recevaient pas de sang, se trouvent probablement aussi, par l'effet d'une lésion vitale, remplis de ce fluide, qui leur est étranger.

La tension reconnaît pour cause la surabondance des fluides ; surabondance qui est due à l'irritation et à l'excès de vitalité qui existe dans la partie enflammée : *ubi stimulus, ibi fluxus.*

La chaleur est peu élevée, si l'on en juge par l'application du thermomètre, mais elle se fait vivement ressentir au malade ; effet dont la cause est évidemment dans l'irritation nerveuse.

La douleur, qui est le résultat de l'accroissement et de l'excès de la sensibilité, est toujours très-vive ; elle est même quelquefois si violente, qu'elle produit de la fièvre, des convulsions, et même le tétanos. Entre les divers maux qui affligent l'homme, il n'en est pas de plus difficile à supporter que la douleur. Plusieurs maux

ne sont tels que dans la manière d'envisager les choses : ils consistent dans la privation de quelques biens, de quelques avantages, souvent peu nécessaires ; tandis que la douleur est un mal réel, dont l'âme ne saurait écarter l'idée, et sur lequel elle ne peut se faire illusion. Ne disons pas comme *ce stoïque Possidonius, qui, au milieu des souffrances, le visage altéré, l'œil cave, les membres roidis, s'écriait que la douleur physique n'était pas un mal.*

Second degré. Dans le second degré, l'action du calorique étant plus grande, il en résulte une inflammation plus vive, accompagnée de phlyctènes. Comme l'irritation, dans ce cas-ci, est très-forte, une plus grande quantité de sang, dans un temps donné afflue dans la partie malade ; le gonflement est considérable ; les vaisseaux exhalans laissent suinter une liqueur blanche qui, arrêtée entre la peau et l'épiderme, forme ces vésicules que l'on appelle vulgairement *ampoules*, et, suivant le langage de la science, *phlyctènes.* Si on enlève l'épiderme soulevé par la sérosité, le corps réticulaire de la peau, exposé au contact de l'air, s'enflamme, devient douloureux, et suppure jusqu'à ce que l'épiderme se soit régénéré. Mais cette reproduction n'a pas toujours lieu ; quelquefois il se forme un ulcère superficiel. Si l'on se contente de donner issue à la sérosité, l'épiderme s'approche du corps réticulaire ; en peu de jours un nouveau se forme, l'ancien se détache, tombe par desquamation, en parcelles ou en totalité.

On peut, en médecine, retirer de très-grands avantages de ce degré de brûlure, dans des cas très-pressans, où l'on veut produire une dérivation ou une excitation salutaire. M. le professeur *Des Genettes* (Histoire médicale de l'armée d'Orient), manquant de cantharides à l'armée d'Egypte, fit établir avec succès des vésicatoires en se servant de l'eau bouillante. On sait d'ailleurs que les cantharides portent quelquefois leur action sur les organes

urinaires, et qu'il n'est pas toujours facile de soulager les malades qui en sont affectés.

Troisième degré. Le troisième degré de la brûlure est celui dans lequel une partie du corps se trouve détruite et réduite en une escharre qui varie par rapport à sa couleur, à son étendue et à son épaisseur. Lorsque l'action du corps brûlant a été prolongée, l'escharre est noire, charbonnée ; dans le cas contraire, elle est d'un gris jaunâtre, ce qui tient à ce qu'elle est moins desséchée.

Les trois degrés de la brûlure peuvent exister en même temps ou isolément. Mais il faut savoir que le troisième degré est toujours accompagné du second, et que celui-ci l'est toujours du premier. L'application du *moxa* nous en donne une preuve convaincante : dans le commencement, il produit une légère irritation (*premier degré*) ; si on prolonge sa durée, il produit des phlyctènes (*second degré*) ; enfin, si on la prolonge plus long-temps, il produit une escarrhe (*troisième degré*).

Diagnostic.

Le diagnostic se tire des circonstances commémoratives et de l'examen de la partie affectée. On juge du degré de la maladie par les phénomènes qui l'accompagnent, par la nature du corps qui l'a produite, par le degré de chaleur de ce corps, et par la durée de son application.

Autant il est facile de reconnaître une brûlure, autant on éprouve de la difficulté à prononcer sur sa profondeur et sur son étendue. En effet, elle est accompagnée d'une violente inflammation, qui augmente l'altération de la partie malade ; ce qui induit en erreur le peuple, et lui fait dire que la brûlure fait des progrès jusqu'au neuvième jour environ, parce que l'inflammation va en augmentant jusqu'à cette époque.

Prognostic.

Le prognostic varie suivant le degré et l'étendue de la maladie, la nature des parties affectées, l'âge et la constitution du malade.

La brûlure au premier degré est une maladie de peu d'importance, à moins qu'elle ne soit très-étendue et que la personne qui en est atteinte ne soit très-irritable ; car alors il peut survenir de la fièvre, de l'insomnie et du délire ; quelquefois même la phrénésie, qui reconnaît souvent pour cause l'insolation.

Lorsqu'elle est au deuxième degré, elle devient plus sérieuse, et exige un plus grand soin de la part du médecin, surtout lorsqu'elle présente une grande étendue, qu'elle affecte une partie douée d'une grande sensibilité, et que d'ailleurs le malade est pourvu d'une constitution pléthorique et sanguine. Dans ce cas, si on n'a pas recours aux ressources de l'art, une fièvre inflammatoire symptomatique ne manque pas de se déclarer. Lorsque le malade est doué d'une constitution délicate, divers symptômes nerveux apparaissent. Lorsqu'il est avancé en âge, une suppuration longue et abondante le fait périr d'autant plus sûrement que ses organes, affectés d'atonie, ne peuvent fournir qu'une petite quantité de matière réparatrice.

La brûlure au troisième degré est presque constamment mortelle, lorsqu'elle a une étendue considérable, lorsqu'elle affecte des parties très-sensibles, lorsque enfin elle a lieu chez une personne faible et nerveuse. Parmi les accidens redoutables et presque constans qui accompagnent cette variété de la brûlure, on doit surtout craindre la fièvre, l'insomnie, l'agitation, le délire, les convulsions et le tétanos, qui sont fréquemment le résultat d'une irritation vive et prolongée. Si le malade est assez heureux pour n'être pas atteint par ces symptômes alarmans, on doit encore redouter une abondante suppuration, qui est presque toujours mortelle, à moins que l'individu ne soit d'une constitution robuste.

Il n'est pas rare, dans les brûlures profondes, qu'un gros tronc artériel soit détruit; si l'hémorrhagie ne survient pas à l'instant même, cela tient à l'escharre, qui s'oppose à la sortie du sang; mais bientôt la suppuration s'établit, l'escharre se détache, et le sang coule à gros jet et par saccades.

La brûlure est, toutes choses égales d'ailleurs, plus dangereuse chez les enfans et les vieillards que chez les adultes. La raison en est que les enfans sont plus irritables et plus facilement atteints d'affections nerveuses; que les vieillards, faibles, résistent plus difficilement aux frais d'une abondante suppuration. La brûlure, chez les personnes scorbutiques, scrophuleuses, etc., dégénère souvent en un ulcère opiniâtre. Elle est en général fâcheuse, lorsqu'elle a lieu sur des parties qui sont à découvert, comme les mains, le cou, le visage, etc., parce que, lorsqu'elle est profonde, elle laisse presque toujours des cicatrices difformes.

L'action du calorique est quelquefois si violente et si étendue, que les personnes qui y sont soumises meurent à l'instant même. C'est ce qui arrive souvent aux ouvriers qui tombent dans la lessive des salpêtriers, dans les raffineries de sucre, dans les incendies, etc.

Il faut être toujours très-prudent dans le prognostic, de peur de compromettre sa réputation, en déclarant grave une brûlure qui ne le serait pas, et *vice versâ*.

Traitement.

La brûlure est au nombre des maladies dont le traitement est fréquemment dirigé par le vulgaire. Combien ne voit-on pas de gens prétendre guérir toute espèce de brûlure *avec leur onguent!* Ils s'imaginent que le traitement consiste dans l'application d'un remède. Ils ne savent pas qu'il en faut souvent un très-grand nombre, et que leur mode d'administration doit varier suivant le degré de la maladie.

Quelques praticiens emploient le calorique pour la guérison des brûlures. *Heister* dit que l'action vive et continuée de la chaleur remet en mouvement et fait circuler de nouveau le sang stagnant. *Ambroise Paré* conseille d'approcher le lieu brûlé de la flamme d'une chandelle ou d'un charbon incandescent, et de l'y tenir assez long-temps pour que la chaleur attire à soi ce que le feu a laissé dans la partie. On sent aujourd'hui combien il serait ridicule d'employer de tels moyens.

Les liquides très-vaporescibles, tels que les éthers et l'ammoniaque, agissent en soustrayant le calorique; mais ces remèdes ne méritent pas une confiance aussi grande que l'eau de *Goulard*. En voici une preuve. Une femme américaine (leçons de clinique chirurgicale par M. le professeur *Boyer*) dont les vêtemens avaient pris feu, voulut, ainsi que son mari, étouffer les flammes: ce qui occasionna des brûlures assez considérables. Un pharmacien qui avait entendu dire que l'alcali volatil était un remède efficace contre la brûlure, en fit laver les mains de ces deux époux, et ordonna d'appliquer des compresses imbibées de ce liquide. L'atrocité des douleurs engagea ces deux malheureux à faire appeler un chirurgien habile de la capitale, qui ordonna d'ôter ces compresses, et de les remplacer par d'autres imbibées d'eau végéto-minérale. Bientôt les douleurs s'apaisèrent, et au bout de cinq ou six jours ces deux malades furent entièrement guéris.

Comme on ne peut pas empêcher les effets immédiats du calorique, dès qu'il a été appliqué à une partie, la première indication qui se présente à remplir, est d'en prévenir les effets consécutifs en diminuant la sensibilité de la partie, et en s'opposant à l'abord des humeurs : on emploiera donc les narcotiques et les répercussifs.

Il n'y a pas de remède plus énergique pour faire avorter l'inflammation qu'une dissolution d'acétate de plomb, nommée communément *eau végéto-minérale* ou *de Goulard*. Mais il faut mettre

une plus grande quantité d'acétate de plomb que *Goulard* n'en mettait : comme, par exemple, deux cuillerées sur chaque pinte d'eau, au lieu d'une. On plonge la partie, si c'est un membre, dans ce liquide, qu'on a soin de renouveler à mesure qu'il s'échauffe, et on l'y laisse pendant plusieurs heures de suite. Dès le moment de l'immersion, le malade éprouve un soulagement très-grand. A défaut d'eau végéto-minérale, on peut se servir d'eau à la glace, comme le conseille M. le professeur *Richerand*, en ayant la précaution de la renouveler fréquemment.

Si la partie malade, comme le dos, le ventre, etc., ne pouvait être plongée dans un vase, on appliquerait des compresses imbibées d'eau de *Goulard*, qu'on renouvellerait fréquemment. Si c'était le visage, le malade pencherait sa tête au-dessus d'un vase, et ferait avec une éponge fine des ablutions du même remède. Enfin, si tout le corps avait été soumis à l'action du calorique, on devrait mettre le malade dans un bain froid, et dans lequel on aurait jeté de l'extrait de saturne. En employant de pareils moyens, on voit souvent la brûlure du premier degré avorter, pour ainsi dire, avant que l'inflammation ait pu se développer.

Les remèdes que je viens de préconiser agissent : 1.° en soustrayant le calorique; 2.° en resserrant le système capillaire, en augmentant sa tonicité, et en empêchant par conséquent l'abord des liquides, qui doivent être regardés comme la cause matérielle de tout désordre inflammatoire. Ces remèdes sont donc de vrais répercussifs. Or, les personnes qui versent de l'encre sur les brûlures remplissent assez bien les indications du traitement, puisque l'encre est formée de tannin et de gallate de fer, corps très-astringens.

Dans le second degré de la brûlure, le traitement est à peu près le même que dans le premier. On plonge la partie malade dans de l'eau végéto-minérale, ou on l'arrose avec cette eau. Rien n'est plus propre pour empêcher l'afflux des humeurs, pour modérer la douleur déjà existante. Lorsque les répercussifs ont été assez

long-temps appliqués, on couvre la partie malade avec des compresses fénêtrées et enduites de cérat de *Goulard*, si la sensibilité de la partie est bien amortie ; si elle ne l'est pas, et que la douleur soit vive, on se sert d'un jaune-d'œuf mêlé au camphre, ou d'un liniment composé d'huile d'olive et de quelques gouttes de laudanum liquide, ou bien encore d'un cérat très-liquide et fortement opiacé.

Avant de faire ces applications, il faudra ouvrir les vésicules pour en faire sortir la sérosité, qui, par son séjour, pourrait donner lieu à des ulcérations. Il n'est pas indifférent de les ouvrir de telle ou telle manière. L'expérience nous apprend qu'il faut le faire avec des instrumens pointus, afin de donner le moins d'accès possible à l'air, et de prévenir par là l'inflammation; qu'il faut, en outre, les ouvrir à leur partie la plus déclive, pour que la sérosité puisse sortir avec plus de facilité. On doit sentir également qu'il est d'une nécessité absolue de ne pas enlever l'épiderme. Quels sont les médecins, en effet, qui n'ont pas observé que l'irritation est beaucoup plus vive, dans un vésicatoire, lorsqu'on enlève l'épiderme, que lorsqu'on se contente de déterminer une irritation momentanée, en faisant sécher de suite la plaie, ce qui constitue, comme on le dit, un *vésicatoire volant*.

Lorsque la brûlure affecte toute la surface du corps, à l'instant même, on doit plonger le malade dans un bain froid, et l'y tenir pendant long-temps; puis serrer le corps avec un bandage, comme le conseille M. le professeur *Richerand* (Nosographie chirurgicale, tome 1), à l'occasion d'une observation trop intéressante pour que je ne la rapporte pas ici.

« Une femme âgée d'environ vingt-huit ans, s'endormit à côté de son foyer, dans l'hiver de l'an 12 ; la flamme gagna ses habits, et tout était en feu au moment où elle se réveilla. Retirée de son sommeil par la douleur que lui causait la brûlure, seule et sans secours, elle ne put se débarrasser assez vite de ses vêtemens en-

flammés. La surface entière de son corps fut torréfiée depuis les pieds jusqu'à la tête. Des voisins accoururent, et l'apportèrent à l'hôpital Saint-Louis, dans cet état vraiment déplorable. Le chirurgien de garde l'enveloppa avec des linges imbibés d'eau froide, dans laquelle on avait fait dissoudre de l'acétate de plomb : on eut soin de la tenir constamment humectée, en l'arrosant à chaque instant avec le même liquide. Une saignée copieuse fut pratiquée. Cependant le gonflement ne tarda point à se manifester ; il occupait tout le système cutané. La malade enfla depuis les pieds jusqu'à la tête; les phlyctènes s'agrandirent; son épiderme presque entier se détacha ; celui des mains et des pieds figurait des espèces de gants et de bottines. Lorsque le derme fut mis à nu, les douleurs devinrent atroces. On distinguait les portions brûlées et réduites en escharres de celles qui étaient simplement enflammées. On couvrit tout le corps de compresses enduites de cérat; on mit la malade dans des linges imbibés avec des décoctions émollientes. Mais, au cinquième jour, elle succomba à la violence des douleurs et de l'inflammation. »

Il ne suffit pas de diminuer la sensibilité par les applications sédatives, telles que l'eau froide, l'eau végéto-minérale, etc. ; mais il importe encore de donner l'opium à l'intérieur. L'usage interne et externe de cette substance est un moyen des plus efficaces pour prévenir les accidens nerveux graves, qui sont si souvent la suite de brûlures fort étendues.

Il arrive quelquefois, dans la brûlure produite par l'explosion du salpêtre, que des grains de poudre se logent en plus ou moins grand nombre dans le tissu de la peau, de manière à lui donner un aspect noirâtre et à faire croire la lésion plus grave. Ces grains, à cause de l'irritation qu'ils produisent et de la laideur qui résulte de leur présence au visage, doivent être extraits avec précaution. On se sert pour cela d'aiguilles.

Dans le troisième degré de la brûlure, des parties plus ou moins étendues, plus ou moins profondes, se trouvent désorganisées.

Autour de ces parties on voit des phlyctènes; ce qui annonce le deuxième degré de la brûlure ; et plus excentriquement on trouve des parties rouges, c'est-à-dire, atteintes du premier degré de la même maladie : aussi, est-il nécessaire d'employer d'une part le traitement qui convient aux deux premiers degrés; et d'une autre, celui que nécessite le troisième. En conséquence, on plonge la partie malade dans une dissolution d'acétate de plomb; ou on la couvre avec des compresses imbibées de cette même dissolution. On ouvre ensuite les vésicules, et on les panse comme il a déjà été dit. Plus tard, on favorise la chute des escharres, qui a lieu ordinairement du douzième au quinzième jour, en couvrant la partie avec des cataplasmes maturatifs ou avec un digestif simple, et en faisant sur l'escharre, soit de légères tractions, soit des excisions. Le malade est tenu à une diète sagement dirigée. On le change de temps en temps de lit, de chambre même, si faire se peut. On lui procure un air tempéré, et plutôt froid que chaud, qu'on renouvelle fréquemment.

Si la lésion était produite par des acides, on pourrait employer avec avantage les liqueurs alcalines, et *vice versâ,* dans la vue de neutraliser l'action de ces caustiques.

Dans le cours d'une brûlure considérable, on peut mettre en considération trois périodes principales, savoir : 1.° la période d'inflammation, 2.° la période de suppuration, 3.° la période de prostration.

Lorsqu'on ne peut prévenir l'inflammation, il faut du moins en modérer l'intensité par la diète, la saignée, en un mot, par tout ce qui appartient au traitement antiphlogistique. Si elle se termine par gangrène, on a recours aux moyens indiqués dans le traitement de cette maladie. Il faut d'abord en arrêter les progrès, favoriser ensuite la chute de la partie gangrénée, et soutenir les forces du malade. Est-ce un membre qui est atteint de gangrène, une fois celle-ci bornée, on en fait l'amputation, afin de ne pas laisser épuiser la nature dans de vains efforts pour séparer d'un corps vivant ce qui n'en doit plus faire partie.

Dans la période de suppuration, on soutient les forces du malade en lui donnant des alimens succulens en quantité raisonnable. On panse les plaies deux fois par jour.

Dans la période de prostration, outre qu'on lui donne des bouillons, et même des viandes rôties, on lui fait prendre des remèdes fortifians, tels que la thériaque, le quinquina, etc.

Les escharres, en tombant, laissent à leur place des ulcères qui se cicatrisent difficilement. Quand ils sont entretenus par un vice scrophuleux, un virus vénérien, etc., on doit administrer à l'intérieur les remèdes appropriés. Comme les chairs de ces ulcères ont une tendance à devenir mollasses et à dépasser le niveau de la peau, on doit les réprimer quelquefois avec le nitrate d'argent fondu, ou avec le sulfate d'alumine et de potasse ou d'ammoniaque calciné. Si, malgré ces précautions, la cicatrice s'élevait au-delà du niveau de la peau, on tâcherait de l'affaisser par l'application constante d'une plaque de plomb.

Comme la brûlure peut affecter toutes les parties du corps, on doit faire grande attention à ce que la cicatrice qui en résulte ait le moins de difformité possible. La brûlure au premier et au second degré ne laisse aucune trace, à moins qu'on n'ait commis la faute d'enlever l'épiderme qui est soulevé par la sérosité. Il n'en est pas de même dans le troisième degré ; la partie détruite ne peut être remplacée, et on ne peut pas empêcher que la cicatrice ne soit enfoncée et adhérente aux muscles, aux tendons et aux autres parties qui ont été mises à découvert.

Lorsque les paupières sont affectées, il ne suffit pas d'empêcher leur cohésion, mais il faut encore éviter que la cicatrice ne les fronce, ce qui produirait un éraillement désagréable. Le renversement de la paupière sur les joues, ou l'inversion des cils du côté du globe de l'œil, sont encore des accidens qu'on a souvent de la peine à prévenir.

Voici une observation de *P. Hevin* (Cours de Pathologie chirurgicale) qui prouve l'importance de toutes ces précautions.

« Il y a trente-cinq ans qu'une pauvre femme qui mendiait à la porte de la grande écurie du roi, à Versailles, me pria d'examiner ses yeux. Je fus fort surpris de voir les paupières de chaque œil collées ensemble, à la réserve de deux lignes tout au plus, du côté du grand angle. Elle avait eu le haut du visage brûlé par de la poudre. Elle avait été pansée par des voisins; et après la guérison, ses paupières s'étaient trouvées collées solidement. Comme elle voyait la lumière à travers les paupières, je lui proposai de lui rendre bientôt l'usage de ses yeux. Je passai du côté du grand angle, où il ne s'était pas fait d'union, sans doute à cause de l'écoulement habituel des larmes, une sonde cannelée très-déliée, qui me servit à conduire un bistouri, avec lequel je séparai les parties cohérentes, dont un pansement méthodique procura bientôt la consolidation. »

On doit prévenir les cicatrices vicieuses par l'application d'attelles, de sondes, de mèches, et autres moyens semblables. Craint-on la réunion de deux lèvres? on les sépare par de petites compresses. La brûlure existe-t-elle aux doigts? on les tient tendus et séparés au moyen d'attelles, de linge, etc. La suppuration est-elle abondante? on panse plusieurs fois le malade dans la journée. La plaie et la suppuration prennent-elles les caractères de la pourriture d'hôpital? des acides étendus d'eau, des huiles essentielles, la poudre de quinquina, l'application de tranches de citron paraissent être les meilleurs topiques à mettre en usage. Un membre se trouve-t-il gangréné, sphacélé? on en pratique l'amputation, une fois le cercle inflammatoire établi : heureusement que ce précepte trouve de rares applications.

HIPPOCRATIS APHORISMI

(*Edente* PARISET).

I.

Vita brevis, ars longa, occasio præceps, experientia fallax, judicium difficile. Oportet autem non modò se ipsum exhibere quæ oportet facientem, sed etiam ægrum, et præsentes, et externa. *Sect.* 1, *aph.* 1.

II.

Quæ medicamenta non sanant, ea ferrum sanat. Quæ ferrum non sanat, ea ignis sanat. Quæ verò ignis non sanat, ea insanabilia existimare oportet. *Sect.* 8, *aph* 1.

III.

Vulneri convulsio superveniens, lethale. *Sect.* 5, *aph.* 2.

IV.

Cùm morbus in vigore fuerit, tunc vel tenuissimo victu uti necesse est. *Sect.* 1, *aph.* 8.

V.

Attenuata longo tempore corpora lentè reficere oportet; quæ verò brevi, celeriter. *Sect.* 2, *aph.* 7.